

Concurrence déloyale et dumping social : les transporteurs routiers suspendent leurs mouvements dans l'attente des annonces du ministre

Le 22 mars dernier, au cours du salon professionnel SITL, la présidente de l'OTRE, Aline MESPLES, a interpellé le secrétaire d'Etat aux transports, Alain VIDALIES, pour l'alerter sur les effets dévastateurs pour les PME françaises de la concurrence déloyale des transporteurs d'Europe de l'Est et du dumping social pratiqués par de nombreux groupes de transports. En conclusion de leur échange, le ministre a rappelé à la présidente de l'OTRE qu'il présiderait une réunion sur le diagnostic de la politique de contrôle dans le transport routier le 14 avril prochain et il s'est engagé à faire des annonces concrètes contre la concurrence déloyale au lendemain de cette réunion, notamment en terme de renforcements drastiques des contrôles sur les camions immatriculés à l'étranger et auprès des donneurs d'ordre.

Tenant compte de cet engagement du ministre, les instances nationales de l'OTRE, réunies mardi 5 avril 2016, ont décidé de suspendre ces mouvements prévus initialement le 9 avril. Cependant, l'OTRE souligne que cette suspension ne signifie pas leur annulation. Sans réponses concrètes et immédiates du gouvernement contre la concurrence déloyale et le dumping social, l'OTRE assure que les transporteurs se mobiliseront massivement pour sauver leur entreprise.

L'OTRE rappelle qu'elle demande :

- L'intensification immédiate des contrôles routiers sur les camions immatriculés à l'étranger,
- Le lancement immédiat d'investigations et de contrôle des prestataires de transport routier des donneurs d'ordres industriels ciblés,
- Le contrôle de la politique sociale des groupes de transport routier publics,
- L'instauration de la déclaration préalable dématérialisée de cabotage,
- L'instauration d'un moratoire du cabotage routier en application de l'article 7 du règlement européen 93/3118 du 25 octobre 1993 relatif à l'accès au marché du transport routier.